



Conférence Ministérielle des Pays les Moins Avancés sur le transfert des fonds des migrants

Cotonou, les 09 et 10 février 2006

Déclaration Ministérielle

Nous, Ministres et Chefs de Délégation des Pays les Moins Avancés, réunis les 09 et 10 février 2006 à Cotonou, à la Conférence ministérielle des Pays les Moins Avancés sur les Transferts de fonds des migrants ;

Rappelant la Déclaration du Millénaire et, plus particulièrement, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), visant à réaliser la réduction de l'extrême pauvreté ;

Rappelant les recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA), tenue à Bruxelles en mai 2001 et qui a abouti à l'adoption du Programme d'Action des PMA pour la décennie 2001 – 2010 ;

Rappelant le Consensus de Monterrey ;

Rappelant les résultats de la Conférence Ministérielle organisée en Août 2002 à Cotonou sur le thème : « Mise en œuvre du Programme d'Action des PMA et lutte contre la pauvreté » ;

Rappelant les conclusions du Segment de Haut niveau du Conseil Economique et Social de juin 2004 à New York, ainsi que la table ronde sur le thème « Vers un renforcement de l'impact sur le développement des rapatriements de fonds dans les Pays les Moins Avancés » ;

Soulignant l'importance et la valeur économique et sociale des transferts de fonds effectués par les-migrants et la Diaspora ;

Réaffirmant la nécessité d'identifier les domaines d'action prioritaires pour les Gouvernements et les autres acteurs en vue de faciliter le flux des rapatriements et renforcer leur impact sur le développement dans les PMA tout en respectant le caractère privé de ces flux ;

A la lumière des présentations thématiques faites pendant la Conférence ministérielle et compte tenu des riches débats qu'ont suscités ces différentes communications ;

Conscients de la nécessité d'œuvrer de façon conjointe et synergique pour apporter une contribution effective et efficiente à la lutte mondiale contre la pauvreté ;

Précisant que le fait de renforcer l'impact des transferts ne constitue en aucun cas une incitation /politique pour la main d'œuvre qualifiée de quitter les PMA et d'émigrer vers les pays développés ;

Reconnaissant l'importance du partage et du transfert des connaissances, capacités et bonnes pratiques dans le domaine des transferts de fonds entre les PMA et les autres pays en développement dans le contexte de la coopération sud-sud ;

1. **Prenons note** de l'importance du phénomène migratoire dans un monde globalisé qui tient compte des flux des migrants des Pays les Moins Avancés ;
2. **Reconnaissons** l'importance des transferts de fonds des migrants ainsi que leur impact sur le développement de leurs pays d'origine tout en insistant sur le fait que les transferts de fonds ne sauraient se substituer à l'Aide Publique au Développement (APD) ;
3. **Lançons** un appel aux Gouvernements des PMA à mettre en place une politique migratoire et un environnement favorable comprenant l'éducation et la formation des migrants et visant à encourager leurs investissements ;
4. **Exhortons** les Gouvernements des pays d'origine et d'accueil des migrants, les Institutions financières et bancaires nationales, régionales et internationales, les Organisations du Système des Nations Unies et les autres Organisations Internationales, Institutions compétentes, Organismes oeuvrant pour la construction de systèmes financiers inclusifs dans le domaine de la Micro-finance dans les PMA ainsi que la Diaspora et les ONG à :
 - ✓ œuvrer ensemble au renforcement des cadres institutionnels des transferts de fonds ;

- ✓ promouvoir une coopération interétatique et interinstitutionnelle entre pays d'origine et pays d'accueil ;
 - ✓ rechercher et mettre en place des voies et moyens sécurisés de rapatriement des fonds des migrants vers leurs pays d'origine ;
 - ✓ rechercher des solutions durables au renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement ;
5. **Encourageons** les initiatives visant à mieux organiser les mouvements des migrants afin que leurs pays d'accueil et d'origine en tirent mutuellement profit ;
6. **Exhortons** les Gouvernements et les Institutions financières à développer des produits financiers pour attirer l'épargne et l'investissement des migrants ;
7. **Exhortons** aussi les gouvernements des pays hôtes à envisager l'introduction d'exonération fiscale pour les transferts à l'instar des incitations fiscales accordées pour les fonds d'investissement et les œuvres caritatives ;
8. **Demandons** à l'OIM et à toutes les autres organisations internationales pertinentes de continuer à supporter les PMA dans la mise en œuvre effective des Programmes « Migration pour le Développement » ;
9. **Soulignons** l'importance pour les Gouvernements de créer un environnement propice au renforcement de l'impact des transferts de fonds sur le développement en :
- ✓ développant les capacités, les instruments et les institutions afin de maximiser le potentiel des transferts de fonds dans le développement des PMA ;
 - ✓ mettant en place un secteur financier inclusif qui établisse le lien entre les transferts de fonds et d'autres formes d'intermédiation financière, y compris la microfinance et des mécanismes de sécurité sociale ainsi que la création de petites et moyennes entreprises (PME) ;

- √ impliquant la Diaspora et les Associations locales dans le processus de développement national des PMA ;
 - √ améliorant la collecte des données et des base de connaissance des transferts de fonds dans les PMA ;
 - √ renforçant les partenariats des secteurs public et privé afin de réduire les coûts des transferts de fonds et en améliorant l'accès aux produits et services bancaires et financiers.
10. **Encourageons** la mise en place et la dynamisation de la vie associative des migrants en vue d'une meilleure sensibilisation autour des programmes de développement dans leurs pays d'origine ;
 11. **Reconnaissons** l'importance des migrations Sud-Sud et invitons les pays et Organisations régionales concernés à faciliter la circulation des personnes et à promouvoir une meilleure efficacité des transferts de fonds des migrants ;
 12. **Invitons** les pays d'accueil, en particulier les pays partenaires du Nord à adopter des politiques migratoires qui tiennent compte des Objectifs de Développement du Millénaire et à améliorer l'efficacité des mécanismes des transferts de fonds des migrants ;
 13. **Recommandons** la création d'un «Observatoire des Transferts de Fonds des Migrants pour les PMA» ;
 14. **Accueillons** favorablement l'offre du Gouvernement de la République du Bénin d'accueillir le siège de l'«Observatoire des Transferts de Fonds des Migrants pour les PMA» ;
 15. **Demandons** à l'OIM et autres Organisations compétentes de prendre les initiatives et mesures requises pour soutenir la création et de cet Observatoire, dans les meilleurs délais possibles ;
 16. **Demandons** au Bureau du Haut Représentant pour les Pays les Moins Avancés, les Pays en Développement sans Littoral et les Petits Etats Insulaires en Développement et d'inclure les recommandations de la Conférence dans son plaidoyer sur les besoins spécifiques des PMA ;

17. **Demandons** que la présente Déclaration soit portée à l'attention de la Réunion de Haut Niveau sur la revue de la mise en œuvre du Programme d'Action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, qui se tiendra lors de la soixante et unième Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, les 19 et 20 septembre 2006 ;
18. **Invitons** tous les Pays, Organisations et Institutions impliqués ou intéressés par la question du transfert de fonds des migrants à œuvrer activement et conjointement à la mise en œuvre effective et rapide des recommandations et décisions issues de la présente Conférence de Cotonou ;
19. **Décidons** de mettre en place un Comité Ministériel et un Comité technique chargés du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions de cette Conférence ;
20. **Demandons** au Bénin, Président du Groupe des PMA, de faire circuler la Déclaration Ministérielle comme document officiel des Nations Unies et de la soumettre comme contribution à la Réunion de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement prévue pour se tenir à New York les 14 et 15 septembre 2006.

Fait à Cotonou, le 10 février 2006